

Avis du Directeur Financier

Application de la circulaire du 16.12.2013 du SPW relative à la réforme du statut des grades légaux. Article L 1124-40 du CDLD
Incidence financière ou budgétaire (recette ou dépense) \geq 22.000,- € (HTVA) – avis obligatoire.

Date de la demande : 22/02/2021

Auteur/demandeur : EPUB CUESMES

Incidence (montant) : 19.917,45 €

Objet : Intervention communale 2021 – Modification budgétaire n°1 – Remplacement du corps de chauffe. Les échangeurs et foyer complètement fissurés. Le générateur a dû être mis à l'arrêt car ne correspond plus aux normes de sécurités en vigueur et présente un danger pour les personnes.

Article budgétaire : 79007/435-01

Emetteur d'avis du SGF : Jean-Pierre Ferrari

Avis : favorable

Remarques :

- 1) l'avis doit être visé dans la délibération du Conseil communal ou du Collège communal et doit être annexé comme pièce justificative à la délibération lorsque celle-ci est soumise à tutelle.
- 2) aucun paiement ne peut intervenir en cas d'avis défavorable, sauf le recours à l'article 60 du RGCC avec information au Conseil communal.

Transmis le 22/01/2021

Le Directeur Financier,
Jean-Pierre FERRARI

